

VOD - Attestation de propriété immobilière et traitement successoral - Me Laëtitia GOURIVAUD

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,13 jour(s) soit 1,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires , collaborateurs et professionnels du droit

Compétences pédagogiques :

- Maîtriser les fondements et le contenu de l'attestation immobilière
- Savoir déterminer le coût de l'acte et en comprendre les mécanismes

Contenu :

Les fondements de l'attestation immobilière

- Définition
- Quand la rédiger ?
- Qui la signe ?

Le contenu de l'attestation immobilière

- La dévolution successorale (légale, volontaire) et les mentions des actes
- Qualification du bien
- Désignation de l'immeuble
- Effet relatif et évaluation
- Droits des héritiers
- Origine de propriété
- Certification

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Le coût de l'acte

Intitulé de la vidéo : "Attestation de propriété immobilière et traitement successoral"

Durée : 1h

Me Laëtitia GOURIVAUD, Notaire salarié

Modalités pédagogiques

- Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace stagiaire Inafon
- Votre vidéo est mise à disposition sur votre espace dans l'onglet "Mes VOD"

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours en vous connectant à votre espace personnel stagiaire sur le site www.inafon.fr